

<p style="text-align: center;">MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 septembre 2014</p>
--

Convocation du vendredi 29 août 2014

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, E. Fleury, H. Fayard, A. Fayot, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, ML Venditti, G. Virone.

Absents : /

Pouvoirs : /

1. Désignation du secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de la CCCD. Compétences - Projets

Arrivée d'Y. Dhomont, de T. Lapalu, de N. Garampon, d'A. Rey, et d'H. Fayard durant le point 3.

Après avoir rappelé le territoire qui compose la Communauté de Communes Centre Dombes, M. Girer, Président de la CCCD, énonce les compétences gérées par la CCCD : aménagement de l'espace, actions de développement économique, création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, action sociale d'intérêt communautaire et tourisme.

Il précise qu'une réflexion nationale visant au regroupement des communautés de communes de moins de 20 000 habitants se dessine. La CCCD et la communauté de communes du canton de Chalamont seraient toutes deux concernées. De plus une réflexion locale pourrait permettre de fusionner les organismes supra-communautaires que sont le Scot, le CDDRA, dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional de la Dombes.

M. Petrone Vice-Président rappelle le service mutualisé dédié à l'instruction des actes ADS mis en place au niveau de la CCCD. Ce service à la carte pour les communes est gratuit. Les communautés de communes de Chalaronne centre, du Canton de Chalamont, et de Dombes Saône Vallée devraient sous peu adhérer à ce service commun.

M. Girer présente enfin les réflexions qui seront à mener sur chacune des compétences comme par exemple l'avenir du centre nautique de Villars les Dombes ou encore la création d'une police intercommunale pour n'en citer que quelques-unes.

4. Parc Naturel Régional. Adhésion

M. le Maire informe le Conseil du projet de Parc Naturel Régional (PNR) mené par la Région dans le but de préserver la Dombes et rappelle la délibération prise le 6 décembre 2013.

Les statuts de l'association pour la création du parc naturel régional de la Dombes nous ont été transmis et prévoient que les membres de l'association sont répartis dans trois collèges :

1. Les collectivités territoriales et leurs communautés
2. Les organisations socio-économiques de l'Ain
3. Les associations et autres organismes

La cotisation est plafonnée à un euro par habitant, montant révisable.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les statuts de l'association pour la création du parc naturel régional de la Dombes
- Décide d'adhérer à cette association et désigne comme représentants : titulaire : Henri CORMORECHE, suppléant : Jean-Luc BOURDIN.

5. Voirie. Cession à la commune de la parcelle AE002

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert à la commune des parcelles élargissant le chemin de la Griotte VC N°2 a été réalisé excepté pour la parcelle AE 002 d'une superficie de 48m² appartenant à la SARL BARMELLET ET GUILLERMET. Il convient d'intégrer cette cession gratuite au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la cession gratuite à la commune de la parcelle AE 002 et autorise M. le Maire à signer les actes à venir rédigés par Maître Latour.

6. Comptabilité. Dématérialisation. Protocole d'Echange Standard d'Hélios. Signature électronique. Tiers de télétransmission. Convention

S. Jullien informe le Conseil que la dématérialisation des documents comptables à Mionnay est effective depuis le début d'année. Cette dématérialisation porte sur les échanges avec la Trésorerie dans le but d'éviter des échanges sur supports papier.

Aussi, il est proposé de prolonger cette dématérialisation par la mise en place d'une signature électronique des bordereaux par l'ordonnateur et une transmission des flux par le biais du tiers de transmission homologué : Berger-Levrault.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de prolonger la dématérialisation mise en place par délibération le 20 janvier 2014 par la signature électronique des bordereaux et par la transmission des flux par le biais du tiers de transmission homologué : Berger-Levrault.

M. le Maire est autorisé à signer le nouveau formulaire d'adhésion au Protocole d'Echange Standard d'Hélios.

7. Décisions modificatives

M. Girer présente la décision modificative pour effectuer des ajustements sur plusieurs opérations :

- Un virement de l'opération 116 PLU modification sur l'opération 015 pour régler des factures d'informatique suite au changement du serveur en Mairie et de l'installation des vidéoprojecteurs à l'école élémentaire pour 2 200 €,
- Un virement de l'opération 116 PLU modification sur l'opération 119 AGRANDISSEMENT PARKING GARE pour 1 923 €,
- Un virement de l'opération 116 PLU modification sur l'opération 13 PLU pour 2 871,82 €,
- Un virement du compte 61523 VOIES ET RESEAUX sur le compte 6554 CONTRIBUTIONS pour le versement de la participation PNR de 2 111€,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ces décisions modificatives.

8. SEMCODA. Rapport annuel 2013

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la S.E.M.O.D.A. La commune possède 264 actions de la Semcoda. Cet organisme gère 27 131 logements dont 13 718 dans l'Ain.

Le rapport annuel 2013 de la Semcoda est approuvé par le Conseil Municipal.

9. Assainissement. Avenant au marché de l'entreprise

M. Bourdin rappelle au Conseil Municipal que les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sous la RD 1083 au centre du village, entre le chemin des Grenouilles et le chemin du Beau Logis ont été réalisés sous le corps de chaussée. Cette nouvelle implantation est due à l'impossibilité de réaliser les travaux sous trottoir. Le nombre très important de réseaux présents sous trottoir et leur état a obligé l'entreprise à déplacer les réseaux à poser. Ce déplacement implique une augmentation des surfaces de réfection de voirie départementale et induit de fait une plus-value.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver l'avenant N°1 présenté par l'entreprise RAMPA TP concernant la mise en séparatif du réseau d'assainissement sous la RD 1083 pour un montant de 31 567,11 € HT soit 37 880,53 € TTC. Le montant du marché est fixé à 181 427,71 € HT soit 217 713,25 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer cet avenant ;

M. le Maire précise que les feux de signalisation des travaux seront conservés comme actuellement jusqu'à la fin des travaux afin de faciliter les sorties du chemin du Beau Logis et de la rue principale.

10. Réseau d'Assainissement. Travaux 2015 secteur Eglise. Demandes subventions Conseil Général Agence de l'Eau

M. Bourdin rappelle l'étude réalisée par le cabinet IRH concernant la réduction des eaux parasites.

Il informe le Conseil Municipal qu'une seconde tranche (après la RD 1083) dans le secteur de l'Eglise est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau.

Il rappelle que pour faire ces travaux il conviendra de signer avec les propriétaires des parcelles concernées des conventions de servitude de passage.

Les travaux seront réalisés par chemisage avec des points d'entrée sur les terrains par le Bief afin d'accéder à la canalisation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la totalité de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement Tranche 2 dans le secteur Eglise,
- valide le montant HT de 134 455 € HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de réhabilitation du réseau d'assainissement dans le secteur Eglise,
- décide de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale).
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- autorise, pour cette opération de réhabilitation du réseau d'assainissement secteur Eglise le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Mionnay et à la lui reverser.
- Demande l'autorisation au Conseil Général de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

11. Ecole primaire Piscine de Rillieux. Recrutement de maîtres-nageurs. Tarifs

Mme Devrieux rappelle que les élèves de l'école élémentaire fréquentaient les années antérieures la piscine de Rillieux-la-Pape.

Cette année, la demande a été renouvelée, mais au vu de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires nous n'avons pas encore l'accord de la ville sur l'accès aux bassins pour les enfants de Mionnay.

Aussi, Mme Devrieux propose de valider les tarifs des maîtres-nageurs afin qu'en cas de réponse positive de la ville de Rillieux-la-Pape les élèves de Mionnay puissent aller au plus tôt à la piscine.

Elle rappelle que l'enseignement de la natation et la surveillance des bassins seront assurés par deux Maîtres-Nageurs Sauveteurs, titulaires des diplômes requis, durant chacun 1 heure par semaine, hors vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▲ donne son accord pour le recrutement de deux Maîtres-Nageurs Sauveteurs en tant que vacataires pour l'année scolaire 2014/2015 dès lors que la ville de Rillieux nous permettra l'utilisation des bassins;
- ▲ fixe ainsi le montant des vacations correspondant à une heure d'enseignement de la natation à 25,30 € ;
- ▲ autorise M. le Maire à signer la convention avec la ville de Rillieux-la-Pape pour l'utilisation de la piscine.

12. Comptes rendus des commissions

- G. Devrieux informe le Conseil Municipal que la première après-midi T.A.P. s'est bien déroulée. Une réunion de la commission scolaire pour faire un nouveau point aura lieu mercredi 10 septembre.
- G. Devrieux précise que 210 élèves ont intégré l'école pour cette rentrée scolaire et que 177 élèves sont inscrits aux T.A.P.
- E. Fleury rappelle que la commission emploi sera présente demain au forum des associations.
- J. Burdet précise que le Conseil Municipal des Enfants sera présent à la cérémonie du Poussey demain.
- F. Ducray informe le Conseil que la prochaine Lettre de Mionnay est en cours d'écriture.
- F. Ducray précise que la commission festivité est prête pour la cérémonie du Poussey et pour le forum des associations.
- N. Curtet rappelle le fleurissement d'été de la commune. Le fleurissement d'automne va bientôt débiter.

- N. Garampon précise que l'assemblée générale du Sou des Ecoles aura lieu vendredi prochain.
- A. Rey informe le Conseil que le marché hebdomadaire a repris.
- T. Lapalu rappelle au Conseil les problèmes qui se sont déroulés sur la place cet été en l'absence de l'agent de médiation. Il souhaite réunir la commission sécurité pour faire un point.
- T. Lapalu programme une réunion de la commission bâtiments.
- T. Lapalu précise que le stationnement pour les professeurs de l'école aux mille étangs à l'arrière de l'école est en place. Les instituteurs ont été informés de ces nouveaux stationnements à leur disposition.
- T. Lapalu précise que le poteau France Télécom devant le bâtiment Vert de Cœur doit être déposé vers le 15 septembre.
- T. Lapalu rappelle qu'une réunion est prévue le vendredi 12 septembre avec les riverains du chemin du Bonatier pour leur présenter le projet d'aménagement du chemin.
- Une réunion devra être programmée pour faire le point du petit mobilier à prévoir notamment aux jeux d'enfants.
- Une réunion de la commission finances est programmée le vendredi 3 octobre à 18 heures.

13. Questions diverses

- M. le Maire précise que le nécessaire a été fait concernant l'élagage des arbres vers l'Epi d'Or.
- M. le Maire informe le Conseil d'un accident aux jeux d'enfants.
- M. le Maire précise que le nouveau fleuriste devrait ouvrir très prochainement.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

